

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB - 23.05.2019

Numéro de publication: HR01-1004637205

Canton: GE

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées Smart Toys Sàrl, Genève

Smart Toys SàrlBoulevard de Saint-Georges 66

1205 Genève

Forme juridique: Société à responsabilité limitée (SARL)

IDE: CHE382279040 Siège: Genève Objectif

importation, exportation et distribution de jouets, d'articles de puériculture et de vêtements pour enfants (cf. statuts

pour but complet).

Registre journalier no 9573 du 20.05.2019

Registre responsable: Registre du commerce du Canton de

Genève

Révision:

Renonciation à la révision

Smart Toys Sàrl, à Genève, Boulevard de Saint-Georges 66, 1205 Genève, CHE-382.279.040. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 28.01.2019. But: importation, exportation et distribution de jouets, d'articles de puériculture et de vêtements pour enfants (cf. statuts pour but complet). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital: CHF 20'000. Apport en nature et reprise de biens: l'entreprise exploitée jusqu'ici sous la raison individuelle "Smart Toys, F. Chirazi" (CHE-151.242.910), à Genève, selon contrat de transfert de patrimoine du 28.01.2019 comportant un actif de CHF 235'575 et un passif envers les tiers de CHF 126'761, soit un actif net de CHF 108'814 représentant une créance de l'apporteur envers la société. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. Associé-gérant: Chirazi Frédéric, de Lancy, à Borex, pour une part de CHF 20'000 avec signature individuelle. Selon déclaration du 28.02.2019, il est renoncé à un contrôle restreint.

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique. Publication selon les art. 9 et 35 ORC.